

CG du 15.11.2022 - Postulat « Atribus dans chaque village »

Jean-Paul Chételat

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Favoriser l'utilisation des moyens de transports les moins polluants doit être un objectif pour notre commune.

Nous avons la chance de vivre dans une région très bien desservie par les transports publics, que ce soit en termes de fréquence, ou de nombre d'arrêts. Une petite commune de notre région dispose même du nombre record de 5 arrêts.

Malheureusement, quantité ne veut pas dire qualité. Les petits villages ne disposent pas d'arrêts équipés convenablement.

Les voyageurs sont soumis aux intempéries, et pour ceux qui se rendent jusqu'à l'arrêt à trottinette ou à vélo, il n'existe pas de parc à vélos et il faut donc encore trouver un emplacement chez des voisins.

Nos usagers, que ce soient nos enfants, nos actifs, nos retraités, nos visiteurs méritent mieux que cela.

Selon les standards actuels, un aribus doit être équipé

- D'un abri pour les passagers
- D'un parc à vélos
- D'un rehaussement du trottoir pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

Il n'est certes pas toujours facile de trouver un emplacement adéquat. Cependant, l'intérêt public doit l'emporter sur d'autres considérations.

Par ce postulat, le conseil communal sera chargé d'étudier la possibilité de mettre à disposition au moins un arrêt équipé par village.

En l'acceptant, le Conseil général donnera un signal supplémentaire en faveur de l'utilisation des transports publics, et de l'accessibilité à ces derniers.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat.